

 	<p>Client : Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault</p> <p>n° de l'affaire : LROP150115</p> <p>Intitulé de l'affaire : Nappe alluviale de l'Hérault Amélioration des connaissances Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable</p>
<p>Date : 24/11/2015</p>	
<p>Objet : Réunion de démarrage</p>	

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05/11/2015

Comité de Pilotage					
Etude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable					
Nappe alluviale de l'Hérault					
			Présent	Excusé	Diffusion
Maître d'ouvrage	Représentant	Courriel			
SMBFH	CARRERE Maeva	maeva.carrere@smbfh.fr	X		X
COFIL					
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	LACOMBE Evelyne	evelyne.lacombe@eurmc.fr	X		X
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	GRAILLE Chantal	chantal.graille@eurmc.fr		X	X
ARS - DT Hérault	MOREL Catherine	ars-dt34-sante-environnement@ars.sante.fr	X		X
DREAL LR	CHEMIN Paul	paul.chemin@developpement-durable.gouv.fr		X	X
DREAL LR	BALLOFET Emmanuel	emmanuel.ballonet@developpement-durable.gouv.fr		X	X
DDTM Hérault	COURBIS Charlotte	charlotte.courbis@herault.gouv.fr	X		X
Chambre d'Agriculture Hérault	CAMBREA Léonie	cambrea@herault.chambagri.fr	X		X
Conseil Général Hérault	BREMOND Julie	jbremond@herault.fr	X		X
Conseil Général Hérault	LIENART Nicolas	nlienart@herault.fr	X		X
Conseil Général Hérault	HATIMI Baptiste	bhatimi@herault.fr	X		X
Conseil Régional LR	INGOUF Régis	ingouf.regis@cr-languedocroussillon.fr	X		X
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	THERON Sébastien	s.theron@agglohm.net		X	X
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	CARRIERE Patricia	patricia.carriere@cc-vallee-herault.fr	X		X
Syndicat du Bas languedoc	ARAGON Jean Claude	contact@syndicatbaslanguedoc.fr	X		X
Syndicat du Bas languedoc	COUSTOL Marc	contact@syndicatbaslanguedoc.fr	X		X
Syndicat du Bas languedoc	NIDECKER Georges	gnidecker@hotmail.com	X		X
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault	CHARBONNIER Dominique	direction@sievh.fr	X		X
SM SCOT Biterrois	LAURET Stéphane	stephanelaret@scotbiterrois.fr	X		X
SM Cœur d'Hérault SCOT	PUJOL Morgan	morgan.pujol@coeur-herault.fr	X		X
Bureau d'étude					
ANTEA GROUP	LACROIX Jérôme	jerome.lacroix@anteagroup.com	X		X
ANTEA GROUP	CLERGUE Marjorie	marjorie.clergue@anteagroup.com	X		X
SEPIA CONSEILS	PIERLOT Daniel	dp@sepia-conseils.fr		X	X

Objet :

- Présentation du groupement pour l'étude : Antea Group et Sepia Conseils
- Présentation du territoire
- Présentation de la méthodologie de travail proposée pour les trois phases de l'étude
- Réflexion sur la méthodologie de travail – Phase 1

Pièce jointe : Diaporama de présentation

Calendrier prévisionnel :

- Rendu de la phase 1 : janvier 2016
- Rendu de la phase 2 : avril 2016
- Rendu de la phase 3 : juillet 2016

Présentation du territoire :

- La zone d'étude correspond à la masse d'eau FRDG311 « Alluvions de l'Hérault » qui s'étend du Pont du Diable à Saint Guilhem le Désert jusqu'à la Méditerranée. Cette zone correspond à la nappe alluviale de l'Hérault et ses affluents (Lergue, Boyne, Peyne et Thongue) et s'étend sur environ 194 km².
- D'Aniane à Clermont l'Hérault, les formations alluviales sont organisées en terrasses (anciennes à récentes). En aval de Clermont l'Hérault, seules les alluvions récentes sont présentes et peuvent atteindre localement l'épaisseur de 40 mètres.
- La masse d'eau est majoritairement exploitée pour l'AEP et dans une moindre mesure pour l'agriculture. Le fleuve est quant à lui majoritairement prélevé pour l'agriculture.
- La quasi-totalité de la zone d'étude est classée en zone inondable (zone rouge des PPRI).

Données existantes :

- De nombreuses études ont été menées sur la masse d'eau et d'autres sont en cours.
- En particulier, les études suivantes (liste non exhaustive) :
 - *Etude Volume Prélevable (en cours)*
 - *SDAEP des collectivités*
 - *Etudes préalables à la mise en place des périmètres de protection*

Il est demandé aux membres du COPIL de fournir les études dont ils disposent et d'informer le bureau d'études des projets de captage à venir.

Réflexion sur la méthodologie de travail – phase 1

- Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP) concernent 26,5 Mm³ en 2012 répartis sur 17 sites de prélèvement. Les principaux sites de prélèvements sont les ouvrages de Cazouls d'Hérault (SIEVH), de Pézenas (commune de Pézenas) et de Filliol (SBL).
- Environ 550 000 personnes sont alimentées par la nappe alluviale de l'Hérault en période estivale. De nombreuses communes sont dépendantes à 100 % de cette ressource. Le COPIL précise que :
 - la commune de Gignac n'exploitera plus la nappe alluviale de l'Hérault en 2016 (remplacement par les forages profonds de la combe Salinière),
 - la commune de Clermont l'Hérault n'est pas alimentée à 100 % par la nappe alluviale.
- Dans l'Etude Volume Prélevable (EVP), les besoins en eau ont été évalués à l'horizon 2030 avec une augmentation de 138 % pour l'AEP et de 160 % pour l'agriculture.
- En raison de sa forte attractivité, il est nécessaire d'identifier des zones à sauvegarder pour l'AEP sur le territoire.
- A partir de l'analyse des ressources actuellement exploités, seront définis des **captages structurants** c'est-à-dire des captages qui **jouent un rôle essentiel de par la population desservie et le niveau de dépendance de la collectivité à la ressource**.
- La notion de captage structurant n'a pas pour vocation d'exclure des captages d'eau potable mais de mettre en avant des captages importants au sein de la masse d'eau. A partir de ces captages seront définies les zones de sauvegarde exploitées (ZSE). Pour ne pas surimposer un zonage à ceux existants (périmètres de protection, aire d'alimentation, etc.) il est proposé de

juxtaposer les ZSE aux périmètres de protection éloignée lorsqu'ils sont cohérents (la cohérence des PP est définie sur l'expertise d'Antea Group).

- Antea Group propose de considérer le volume prélevé comme critère de sélection des captages structurants. Le volume moyen prélevé sur la nappe alluviale est de 400 000 m³/an (hors prélèvement sur Filliol). Nous avons proposé de classer tous les captages qui prélevaient plus de 400 000 m³/an comme captages structurants. Cette proposition a été discutée par le COPIL qui souhaite que d'autres critères soient pris en compte.
- Le COPIL a demandé que soit réalisé un tableau reprenant les données suivantes nommé « **tableau des captages** » : nom des ouvrages, volume prélevé en 2014, volume autorisé, volume potentiel (testé par pompage), population desservie, ratio volume consommé par habitant (en litre/jour), superficie de la ZSE associée (ZSE provisoire). Ce tableau est intégré dans le diaporama en page 19.
- Une carte de la totalité des périmètres de protection est également fournie sur le diaporama en page 20. Ils couvrent une superficie de 115 km² (dont 87 à l'intérieur de la zone d'étude de 194 km²) à laquelle s'ajouteront les zones de sauvegarde non exploitées actuellement (ZSNEA).
- **Il est demandé au COPIL de regarder en détail le tableau des captages afin de réfléchir aux critères de sélection des captages structurants. Nous proposons de classer comme structurant les ouvrages desservant plus de 5 000 habitants dépendant à 100 % de la nappe alluviale et les ouvrages ayant un potentiel de production important. 10 captages sur 17 sont proposés comme structurant (diapositive page 19). Les périmètres de protection (futurs ZSE) correspondant à ces 10 captages sont représentés sur la carte de la diapositive 21.**
- Pour la définition des **Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA)**, la méthodologie mise en place avec l'Agence de l'Eau sur les nappes alluviales consiste à réaliser une analyse multi critères incluant 4 paramètres : potentialité, qualité, occupation des sols, l'étude volume prélevable :
 - La **potentialité** est globalement bonne sur toutes les alluvions récentes (transmissivités mesurées comprises entre 1.10⁻¹ et 1.10⁻³ m²/s ;
 - La **qualité** de l'eau est bonne. Pour les trois captages où des problématiques de pesticides sont présentes des mesures de reconquête de la qualité ont été prises. Les autres problématiques apparaissent sur les affluents de l'Hérault. Le COPIL souligne que des problèmes de fer et de manganèse ont été observés sur plusieurs ouvrages (Lézignan-la-Cèbe, Pouzols, Bessan et Agde). Cette problématique sera étudiée en détail à partir de la bibliographie du Conseil Général ;
 - **L'occupation des sols** : pas de problématique liée à l'urbanisation car zone rouge des PPRi. Les sols sont occupés uniquement par de l'agriculture ;
 - **L'étude volume prélevable** : prise en compte des zones où il n'y a pas de déficit de prélèvement actuellement. Cette notion est difficile à prendre en compte car les scénarios de partage de la ressource ne sont pas encore définis et pourront modifier l'état actuel.

- **Dans le cas de la nappe de l'Hérault, cette analyse a été réalisée et s'est révélée non adaptée, les critères n'étant pas discriminants.** Il est proposé au COPIL de procéder par superposition des « contraintes » existantes à savoir :
 - Exclusion des zones où sont implantées et autorisées des carrières,
 - Exclusion des zones où des périmètres de protection existent,
 - Exclusion de la zone de pénétration du biseau salé,
 - Exclusion des affluents de l'Hérault (Boyne, Payne, et Thongue) du fait d'une ressource potentielle limitée excepté à leur confluence avec l'Hérault.

- Il en ressort 4 zones potentielles (ZSNEA) qui sont du Nord au Sud :
 - Les alluvions de la Lergue entre Brignac et Canet,
 - Les alluvions de l'Hérault entre Montagnac et Pézenas,
 - Les alluvions de l'Hérault entre Aspiran et Puilacher,
 - Les alluvions de l'Hérault entre Bessan et Agde.
- Ces 4 zones seront étudiées en détail dans la phase 2 de l'étude (géologie, hydrogéologie, occupation des sols, prélèvements existants, qualité des eaux, présence de seuils sur l'Hérault, etc.). La deuxième phase permettra ainsi d'affiner la délimitation des zones potentielles et éventuellement de les exclure sur des critères techniques. Le COPIL précise que :
 - des campagnes de mesures géophysiques ont été réalisées pour la commune de Paulhan dans la nappe alluviale. Les données seront récupérées auprès du CG 34,
 - une étude est en cours sur la Lergue aval. Les données ont été récupérées auprès de la CC Vallée de l'Hérault.

- La nappe alluviale étant en étroite relation avec le fleuve, la protection de cette dernière concerne potentiellement tout le bassin versant de l'Hérault. La zone amont du bassin versant (entre le Mont Aigoual et Saint Guilhem) ne présentant pas de risques importants de pollution, le COPIL acte que les zones de sauvegarde ne s'étendront pas sur la totalité du bassin versant de l'Hérault, mais concerneront uniquement la partie de la nappe dans les alluvions du fleuve.

Présentation de la phase 2 : Caractérisation des zones pré-identifiées

- Les élus seront informés du zonage avant la fin de la phase 2
- Bilan détaillé pour chaque zone identifiée
- Établissement de fiche de caractérisation des zones.

Phase 3 : Propositions de stratégies d'intervention

- Les études antérieures ont permis de lister et de classer les outils réglementaires existants
- Quatre pistes potentielles :
 - intégrer/réglementer les zones dans les documents de planification (SAGE, DGEAF, SDC...) et d'urbanisme
 - maîtriser l'usage des sols et les usages de l'eau
 - activer les outils de protection des espaces naturels
 - préconiser des bonnes pratiques / communiquer / conventionner
- Les réunions de travail seront organisées avec les acteurs potentiels qui seront ciblés et invités à ces réunions.

La réunion de fin de phase 1 sera programmée au début du mois de janvier.

Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault
Nappe alluviale de l'Hérault – Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable

 	<p>Client : Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault</p> <p>n° de l'affaire : LROP150115</p> <p>Intitulé de l'affaire : Nappe alluviale de l'Hérault Amélioration des connaissances Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable</p>
<p>Date : 02/02/2016</p>	
<p>Objet : présentation des résultats de la première phase de l'étude</p>	

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/01/2016

Comité de Pilotage					
Etude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable					
Nappe alluviale de l'Hérault					
			Présent	Excusé	Diffusion
Maître d'ouvrage	Représentant	Courriel			
SMBFH	CARRERE Maeva	maeva.carrere@smbfh.fr	X		X
COFIL					
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	LACOMBE Evelyne	evelyne.lacombe@eaurmc.fr	X		X
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	GRAILLE Chantal	chantal.graille@eaurmc.fr		X	X
ARS - DT Hérault	MOREL Catherine	ars-dt34-sante-environnement@ars.sante.fr		X	X
DREAL LR	CHEMIN Paul	paul.chemin@developpement-durable.gouv.fr			X
DREAL LR	BALLOFET Emmanuel	emmanuel.ballonet@developpement-durable.gouv.fr			X
DDTM Hérault	COURBIS Charlotte	charlotte.courbis@herault.gouv.fr	X		X
Chambre d'Agriculture Hérault	CAMBREA Léonie	cambrea@herault.chambagri.fr	X		X
Chambre d'Agriculture Hérault	HENIN Séverine	henin@herault.chambagri.fr	X		X
Conseil Général Hérault	ROUMAGNAC Corinne	croumagnac@herault.fr	X		X
Conseil Général Hérault	LIENART Nicolas	nlienart@herault.fr		X	X
Conseil Général Hérault	HATIMI Baptiste	bhatimi@herault.fr		X	X
Conseil Régional LR	INGOUF Régis	ingouf.regis@cr-languedocroussillon.fr		X	X
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	THERON Sébastien	s.theron@aggllohm.net	X		X
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	CARRIERE Patricia	patricia.carriere@cc-vallee-herault.fr	X		X
Communauté de Communes du Clermontais	BRES Fabien	f.bres@cc-clermontais.fr	X		X
Syndicat du Bas languedoc	ARAGON Jean Claude	contact@syndicatbaslanguedoc.fr			X
Syndicat du Bas languedoc	COUSTOL Marc	contact@syndicatbaslanguedoc.fr	X		X
Syndicat du Bas languedoc	NIDECKER Georges	gnidecker@hotmail.com	X		X
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault	CHARBONNIER Dominique	direction@sievh.fr			X
SM SCOT Biterrois	LAURET Stéphane	stephanelauret@scotbiterrois.fr	X		X
SM Cœur d'Hérault SCOT	PUJOL Morgan	morgan.pujol@coeur-herault.fr		X	X
Bureau d'étude					
ANTEA GROUP	LACROIX Jérôme	jerome.lacroix@anteagroup.com		X	X
ANTEA GROUP	CLERGUE Marjorie	marjorie.clergue@anteagroup.com	X		X
SEPIA CONSEILS	PIERLOT Daniel	dp@sepia-conseils.fr		X	X

Objet :

- Présentation des résultats de la phase 1
- Présentation de la méthodologie et des fiches de la phase 2

Pièce jointe : Diaporama de présentation

Calendrier prévisionnel :

- Rendu de la phase 1 : janvier 2016
- Rendu de la phase 2 : mars 2016
- Rendu de la phase 3 : juin 2016

Présentation du territoire :

- La zone d'étude correspond à la masse d'eau FRDG311 « Alluvions de l'Hérault » qui s'étend du Pont du Diable à Saint Guilhem le Désert jusqu'à la Méditerranée. Cette zone correspond à la nappe alluviale de l'Hérault et ses affluents (Lergue, Boyne, Payne et Thongue) et s'étend sur environ 194 km².
- D'Aniane à Clermont l'Hérault, les formations alluviales sont organisées en terrasses (anciennes à récentes). En aval de Clermont l'Hérault, seules les alluvions récentes sont présentes et peuvent atteindre localement l'épaisseur de 40 mètres.
- La masse d'eau est majoritairement exploitée pour l'AEP et dans une moindre mesure pour l'agriculture. Le fleuve est quant à lui majoritairement prélevé pour l'agriculture.
- L'aquifère est vulnérable en raison de l'absence de formation de recouvrement imperméable et est très productif. Il est en étroite relation avec le fleuve Hérault qui participe à son alimentation. Les seuils érigés le long du fleuve permettent de maintenir un niveau d'eau élevé pour les captages AEP.
- La quasi-totalité de la zone d'étude est classée en zone inondable (zone rouge des PPRI).

Données existantes :

Il s'agit d'une étude uniquement bibliographique, aucune investigation ne sera réalisée.

Les bases de données nationales ainsi que les services de l'Etat ont été consultés (ARS, DDTM, ADES, etc.)

Dans la bibliographie, sont disponibles des études sur l'ensemble de la masse d'eau qui datent des années 1990 à 2000.

Parmi les études plus récentes régionales, l'*Etude Volume Prélevable (SMBFH)* a été utilisée pour l'évaluation des besoins futurs.

Localement, les *SDAEP des collectivités* ont été récupérés. Le CD34 a également fourni des études de recherches en eau sur les communes de Bessan et de Paulhan.

Le COPIL précise qu'une campagne de géophysique va avoir lieu sur la commune de Canet (CD34) et que la commune de Ceyras fait des travaux sur ses ouvrages.

Présentation des résultats de la phase 1

- Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP) concernent 26,5 Mm³ en 2013 répartis sur 18 sites de prélèvement. Les principaux sites de prélèvements sont les ouvrages de Cazouls d'Hérault (SIEVH), de Pézenas (commune de Pézenas) et de Filliol (SBL).
- Les données de l'année 2014 ne sont pas disponibles auprès de l'Agence de l'Eau. Nous avons contacté tous les maîtres d'ouvrages, mais n'ayant pas reçu les réponses de plusieurs communes, nous présentons les prélèvements de l'année 2013. Les données de 2014 disponibles seront fournies dans le rapport de phase 1.
- Environ 550 000 personnes sont alimentées par la nappe alluviale de l'Hérault en période estivale. De nombreuses communes sont dépendantes à 100 % de cette ressource.
- Le COPIL précise que le Maître d'ouvrage des « puits de la Plaine » à Montagnac et du champ captant de « Filliol » est le Syndicat du Bas Languedoc.

- La qualité de l'eau est globalement satisfaisante excepté localement des problématiques de pesticides (captages prioritaires et un captage agricole) et de fer/manganèse dans les paléochenaux mal alimentés par le fleuve. Les acteurs du territoire mettent en œuvre des actions pour préserver la qualité de l'eau et l'améliorer.
- Dans l'*Etude Volume Prélevable (EVP)*, les besoins en eau ont été évalués à l'horizon 2030 avec une augmentation de 138 % pour l'AEP et de 160 % pour l'agriculture. Ses besoins ne seront pas forcément couverts par la nappe alluviale ou le fleuve. D'autres ressources sont étudiées pour satisfaire les besoins futurs des différents usagers, et notamment le projet AquaDomitia pour les agriculteurs et l'utilisation du Salagou.

- En raison de sa forte attractivité, il est nécessaire d'identifier des zones à sauvegarder pour l'AEP sur le territoire.
- A partir de l'analyse des ressources actuellement exploitées, ont été définis des **captages structurants** c'est-à-dire des captages qui **jouent un rôle essentiel de par la population desservie et le niveau de dépendance de la collectivité à la ressource**.
- Suite à la remarque de l'ARS et en raison de la problématique liée à la mobilité de la Lergue, les captages AEP dans les alluvions de la Lergue sont regroupés au sein du groupe Lergue. Ces ouvrages possèdent par ailleurs des périmètres de protection qui se juxtaposent.
- La notion de captage structurant n'a pas pour vocation d'exclure des captages d'eau potable mais de mettre en avant des captages importants au sein de la masse d'eau. A partir de ces captages seront définies les zones de sauvegarde exploitées (ZSE). Pour ne pas surimposer un zonage à ceux existants (périmètres de protection, aire d'alimentation, etc.) il est proposé de juxtaposer les ZSE aux périmètres de protection éloignée ou rapprochée lorsqu'ils sont cohérents (la cohérence des PP est définie sur l'expertise d'Antea Group).
- A la demande du COPIL, lors de la réunion de démarrage, un document de travail est présenté et fourni en papier à chaque membre du COPIL. Ce document est un tableau reprenant les données suivantes : nom des ouvrages, volume prélevé en 2013, volume autorisé, volume potentiel (testé par pompage), population desservie, ratio volume consommé par habitant (en litre/jour), superficie du périmètre de protection éloignée. Le COPIL précise que pour le champ captant de « Filliol » le ratio par habitant est de 127 l/j. La répartition des ressources dans les syndicats ne peut être évaluée lorsqu'il y a plusieurs ressources interconnectées. Les données présentées restent un document de travail qui ne sera pas inclus dans le rapport. Le COPIL indique également que sur la commune de Saint Thibéry sont présents de « gros préleveurs industriels ».

Le critère de sélection des captages structurants est le volume annuel prélevé : le volume moyen prélevé sur la nappe alluviale est de 390 000 m³/an (hors prélèvement sur Filliol). Tous les captages qui prélèvent plus de 390 000 m³/an sont retenus comme captages structurants.

Les zones de sauvegarde exploitées (ZSE) associées aux captages structurants sont définies : la ZSE correspond soit au périmètre de protection rapprochée soit éloignée. Il s'agit d'une pré-identification qui sera validée en phase 2 en fonction des données locales pouvant être recueillies.

Les ZSE pré-identifiées couvrent une superficie d'environ 30 km².

- Pour la définition des **Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA)**, la méthodologie mise en place avec l'Agence de l'Eau sur les nappes alluviales consistait à réaliser une analyse multi critères.
- **Dans le cas de la nappe de l'Hérault, cette analyse a été réalisée et s'est révélée non adaptée, les critères n'étant pas discriminants.** Il a été proposé au COPIL de procéder par superposition des « contraintes » existantes à savoir :
 - Exclusion des zones où sont implantées et autorisées des carrières ; il est en effet difficile d'exploiter un ouvrage AEP en aval hydraulique d'une carrière. Les zones en amont des carrières sont concernées par des périmètres de protection de captages exploités ;
 - Exclusion des zones où des périmètres de protection existent,
 - Exclusion de la zone de pénétration du biseau salé,

- Exclusion des affluents de l'Hérault (Boyne, Payne, et Thongue) du fait d'une ressource potentielle limitée excepté à leur confluence avec l'Hérault.
- Il en ressort 4 zones potentielles (ZSNEA) qui sont du Nord au Sud :
 - Les alluvions de la Lergue entre Brignac et Canet : le CD34 va effectuer des reconnaissances géophysiques dans ce secteur,
 - Les alluvions de l'Hérault entre Lézignan-la-Cèbe, Montagnac et Pézenas,
 - Les alluvions de l'Hérault entre Aspiran et Puilacher : cette zone a été reconnue par une campagne de prospection géophysique afin d'implanter un captage AEP pour la commune de Paulhan ;
 - Les alluvions de l'Hérault entre Bessan et Agde : sur cette zone, la bibliographie nous indique en rive gauche la présence d'un captage agricole dont les eaux dépassent les normes de pesticides et de fer ; en rive droite des reconnaissances effectuées par la commune d'Agde ont mis en évidence la présence de fer/manganèse malgré un pompage de plusieurs mois.
- Le COPIL est d'accord pour exclure la quatrième zone présentée. Les zones pré-identifiées s'étendent sur environ 10 km².
- Lors de la deuxième phase la délimitation des zones pré-identifiées sera affinée et éventuellement certaines zones seront exclues sur des critères techniques.
- **La phase 1 a permis de pré-identifier 5 ZSE et 3 ZSNEA.**

Présentation de la phase 2 : Caractérisation des zones pré-identifiées

- Les élus seront informés du zonage avant la fin de la phase 2
- Chaque zone pré-identifiée sera caractérisée de la façon suivante :
 - une fiche de synthèse comprenant la géologie, l'hydrogéologie, le contexte réglementaire, l'occupation des sols, les investigations à réaliser. Le COPIL valide l'intégration de la situation de la zone de sauvegarde par rapport à l'étude volume prélevable.
 - des cartographies de synthèse avec la géologie, le fond topographique et l'occupation des sols.
- Pour le déroulement de la phase 3, le COPIL précise que certains élus souhaiteront des explications sur le classement. La troisième phase est une phase de concertation où des actions seront proposées par Antea Group en fonction des discussions avec les acteurs du territoire. Lors de cette phase, le vocabulaire et les formulations seront adaptées pour faciliter le dialogue.

Le rapport de phase 1 sera adressé au COPIL le 10 février 2016. Les commentaires sont attendus pour le 10 mars 2016.

La réunion de fin de phase 2 sera programmée à la fin du mois de mars.